

On s'abonne à Lyon, chez :  
 THÉODORE PITRAT, Libraire,  
 rue du Pérat;  
 Ve BARREAU, rue S. t Dominique;  
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;  
 Et chez tous les Directeurs de  
 Poste.



# Echo de L'Univers,

## Journal

De Littérature, Sciences et Arts, et de Commerce;  
 Par une Société de Gens de lettres.

L'Écho de l'Univers paraît :  
 Les Mardi, Vendredi et Di-  
 manche,  
 PRIX;  
 Trois Mois, 7 fr.  
 Six Mois, 13  
 Un An, 24  
 1 fr. de plus, par trimestre,  
 pour l'Étranger.



LYON, 21 FÉVRIER 1826.

Le traiteur Bouchardon, rue Si-  
 rène, fut tué en duel, il y a environ un  
 an, par un nommé Chambellan, voya-  
 geur de commerce, qui mangeait chez  
 lui. Plusieurs circonstances, dont la  
 vérité n'est pas démontrée, circulè-  
 rent dans le public. Des poursuites  
 furent dirigées contre le sieur Cham-  
 bellan. Un mandat d'arrêt fut décerné  
 contre lui. Il crut devoir s'y soustraire  
 et prit la fuite. Un arrêt de la chambre  
 d'accusation à la cour royale de cette  
 ville, l'a renvoyé devant la cour d'as-  
 sises. Hier, dans la matinée, il s'est  
 constitué prisonnier, et a subi un pre-  
 mier interrogatoire devant M. le prési-  
 dent de la prochaine session, où il  
 doit être jugé. Nous rendrons compte  
 des débats de cette affaire.

— Les amateurs de la gastronomie  
 sont à peine consolés de la perte du  
 traiteur Victor, qu'un suicide vient de  
 leur enlever un autre desservant de  
 Comus. Le restaurateur Robert, an-  
 cien propriétaire de l'hôtel de la Cor-  
 nemuse, était venu établir ses pénates  
 rue Grenette. Samedi soir, il a réuni  
 dans un souper, où présida la gaité la  
 plus expansive, dix de ses amis. Robert  
 y chanta quelques couplets. Comme il  
 était enrhumé, l'un des convives l'en-  
 gagea à ménager un peu sa voix. Lais-  
 sez-moi chanter, répondit-il; demain,  
 peut-être, je ne rirai plus. On était  
 loin de soupçonner le sens de ces pa-  
 roles. Le lendemain, dimanche, on l'a  
 trouvé mort dans une petite chambre  
 où il s'était renfermé, et dont il avait

eu le soin de boucher hermétiquement  
 toutes les issues, et même les plus fai-  
 bles ouvertures. Un réchaud garni de  
 charbons de bois était encore allumé.  
 Une certaine quantité de charbons non-  
 brûlés étaient en réserve près de ce ré-  
 chaud. Ce malheureux s'est volontaire-  
 ment asphyxié. Il laisse, dit-on, ses  
 affaires dérangées, et cette circons-  
 tance est peut-être la cause de son  
 suicide. Il était père de famille.

— L'échafaudage qui masquait les  
 façades du Rhône à Bellecour a disparu,  
 ainsi que nous l'avons annoncé. Nous  
 avons appris qu'il avait coûté huit  
 mille francs. A peine construit, on s'a-  
 perçut que les pierres de l'attique ne  
 pouvaient pas supporter la surcharge  
 des ornemens qu'on lui destinait. Il me  
 semble que cette réflexion devait sur-  
 venir à nos administrateurs avant l'idée  
 de créer ce lourd échafaudage, et d'y  
 consacrer huit mille francs. C'est encore  
 une preuve entre mille du défaut de  
 combinaison et de prudence, qu'on  
 remarque dans la plupart de nos tra-  
 vaux publics. Maintenant on a détruit  
 cette masse de charpentes inutiles, et  
 d'un volume ridicule. Cette destruction  
 a-t-elle bien été raisonnée? si les ouvra-  
 ges pour lesquels cette charpente était  
 destinée n'ont pu s'exécuter, ne pou-  
 vait-elle pas servir à la confection des  
 embellissemens, dont il faut que tôt  
 ou tard cet attique soit paré, à moins  
 qu'il ne soit décidé qu'il doit rester  
 toujours dans cet état d'imperfection  
 et de vide qui choque la vue des étran-  
 gers et des amis des arts? Il faudra un  
 jour un échafaudage et des ornemens,

quels qu'ils soient. Alors pourquoi ne pas  
 y songer de suite, avant de démolir  
 ce qu'on avait construit à si grands frais  
 et avec des dimensions énormes.

— Les gens du peuple ne combats ent  
 souvent pas d'autres armes que les ca-  
 lembourgs que les coups de poings.  
 Dimanche, dans la soirée, un serrurier,  
 dans un état complet d'ivresse, accoste  
 sur le quai de Saône, près de l'Allée-  
 Marchande, un décrotteur fort et vigou-  
 reux, et, lui frappant violemment l'épau-  
 le, lui crie : *Sire, (cire) cire-moi*. Le  
 décrotteur offensé du mauvais jeu de  
 mot tombe sur le serrurier goguenard,  
 et

*Nos braves s'accrochant se prennent aux  
 cheveux.*

Il n'a rien moins fallu que les efforts  
 de huit ou dix personnes pour sé-  
 parer les combattans : le serrurier a été  
 couvert de coups, dont quelques-uns  
 étaient portés avec la plus grande vio-  
 lence. Cette scène avait réuni plus de  
 cinq cent personnes.

— L'événement arrivé sous la pre-  
 mière pile du Pont-de-Pierre, du côté  
 du Change, dans la soirée de mardi der-  
 nier, a été raconté, par un journal de  
 cette ville, de manière à faire croire  
 qu'on avait à déplorer la perte de l'un  
 des jeunes gens qui dirigeaient le ba-  
 teau dont ils s'étaient emparés pour  
 aller à la recherche du chapeau de l'un  
 d'eux. Nous tenons, d'un témoin ocu-  
 laire, que l'individu qu'on a cru noyé  
 un instant a reparu bientôt, et que ces  
 deux amis, plus imprudens peut-être  
 qu'ils n'étaient ivres, n'ont eu qu'un

instant de frayeur, et se sont, ainsi que nous l'avons raconté, tirés sains et saufs du danger où leur étourderie les avait conduits.

— Un radeau a failli périr, près des moulins de St-Clair, dimanche dernier. L'un des hommes qui le montaient n'a dû son salut qu'à la promptitude des secours qui lui ont été portés.

— Samedi matin, sur l'heure de midi, une femme a été renversée par une voiture sur le pont du Change. Elle a été retirée au moment où son corps allait être engagé sous les roues : elle en a été quitte pour quelques contusions. C'est une preuve entre mille de la nécessité d'élargir ce pont, qui ne fournit aucun refuge aux piétons, contre les voitures nombreuses qui le traversent dans tous les sens, surtout les jours de marché.

— La fille Mollard, âgée de 21 ans, a été arrêtée comme prévenue de vols nombreux commis dans plusieurs églises de Lyon. Elle exerçait depuis longtemps sa coupable industrie sans être inquiétée. La police est enfin parvenue à s'en saisir. Il paraît cependant qu'elle ne prenait pas beaucoup de précautions pour se soustraire à ses recherches, puisqu'elle vendait dans la ville à des marchands *étalagistes* les objets qu'elle dérobait jusques sur l'autel, tels que nappes, bordures, etc.

— Le 19 de ce mois, sur les 7 heures du soir, une fille publique a été maltraitée chez elle, de manière à faire craindre pour ses jours, par un jeune homme que les voisins ont à peine eu le tems de remarquer, tant sa fuite a été rapide. Cet événement s'est passé dans la petite rue Ste-Catherine. La police s'y est transportée, quelques instans après l'évasion du coupable, que la victime de cette scène aura sans doute déigné. De pareils désordres font vivement désirer à quelques personnes que ces malheureuses soient réunies dans une seule rue, où l'on pourrait établir une force suffisante pour réprimer les désordres au moment même où éclate le moindre tumulte.

— Un horrible assassinat vient d'être commis dans la commune de Coarraz, près de Pau, sur la personne du nommé Cazaux. On ne connaît encore ni les motifs, ni toutes les circonstances de ce crime. Il paraît seulement que ce malheureux a été subitement attaqué par quatre individus, parmi lesquels étaient deux femmes. On lui a six fois enfoncé un couteau dans le flanc; et à chaque coup l'une des deux furies excitait les assassins en leur criant que ce n'était pas encore assez, qu'il fallait l'achever. Cependant les cris de la victime ont attiré quelques personnes; leur arrivée a mis les assassins en fuite: ils n'ont pu consommer leur horrible projet, et le malheureux Cazaux a pu faire connaître ses assassins; on espère qu'ils tomberont bientôt entre les mains de la justice.

### ALBUM LYONNAIS.

Nos lecteurs savent qu'aucun des plans proposés pour la restauration du Grand-Théâtre n'a mérité le prix décerné par l'administration. Dix ouvrages ont été jugés dignes seulement d'une mention honorable. Nous apprenons qu'une somme de mille francs a été accordée à chacun de ces dix artistes. C'est la première fois qu'on donne le prix du vainqueur à la médiocrité qui n'a pu l'obtenir. On a vu souvent remettre un sujet au concours, mais sans donner d'encouragemens pécuniaires à ceux dont les compositions n'ont pas atteint le but. Ces dix mille francs étaient sans doute la somme promise à l'auteur du plan jugé digne d'être adopté. Que donnerez-vous à cet artiste brillant, à ce vainqueur du concours, lorsqu'il se présentera, vous qui aurez d'avance partagé les feuilles de sa couronne entre ses rivaux qu'il a laissés bien loin derrière lui dans la carrière? L'administration doit être avare de l'argent des contribuables qui paient ses prodigalités. Elle sait que la médiocrité se produit assez, sans avoir besoin d'être ainsi encouragée. C'est le vrai mérite seul, dont la modestie veut être stimulée. Si vous donnez aux vaincus le prix du vainqueur, celui-ci se retirera pour toujours d'une lice où vous ne rencontrerez plus que l'intrigue et l'ignorance présomptueuse, quand votre devoir était d'y donner rendez-vous au mérite et au talent.

— Après les pétitions viennent les souscriptions, et, après celles-ci, les

premières recommencent. On nous écrit d'Annonay qu'on vient de faire dans cette ville des commandes considérables de papier; elles sont nécessitées par l'abondante consommation que doivent en faire, sur tous les points de la France, les entrepreneurs de pétitions, au sujet de certaine loi. L'un de nos journaux a commencé à prévenir ses lecteurs de l'urgence de la mesure. Quand il s'agit de jonglerie, il n'y a qu'un signal à donner, et les compères sont à leur poste.

— Le droit de pétition cesse d'être précieux, il sert d'écho aux sottises et aux rêveries. Un célibataire, âgé, comme il a soin de le dire, de cinquante-deux ans, a adressé une supplique aux chambres, pour obtenir le vote d'une loi qui assujétirait tous les garçons, après quarante ans, à payer une indemnité ou amende considérable. Les sommes qui en proviendraient seraient appliquées aux besoins des hospices d'enfants trouvés. Nous connaissons un hospice, où le pétitionnaire devrait demander un asile, ce serait celui des insensés. Espérons que nos graves législateurs voudront bien s'occuper de son frère cerveau.

— Depuis que MM. les limonadiers se sont constitués les organes de l'opinion publique, il n'est aucune prétention qu'ils ne s'avisent d'afficher. Nous avons dit que le créateur de l'établissement connu sous le nom de *Café des Victoires* n'avait pas jugé convenable d'admettre toutes les gloires, même modernes, dans son Panthéon. Nous aurions pu ajouter que les choix de sa collection auraient pu paraître injurieux pour quelques noms contemporains, s'il était donné à MM. les cafetiers de faire les réputations. Ces lignes nous ont valu, de la part du propriétaire de ce café, une épître véhémentement où il appelle notre article un *Réquisitoire*. Nous avons cependant passé sous silence une observation que le public n'a pas manqué de faire, touchant le personnage qu'on a cru devoir représenter sous les attributs du Dieu de la guerre. Quoi qu'il en soit, M. le cafetier convient de la partialité apportée dans le choix des généraux dont se compose sa galerie. Il dit que c'est pour

plaire à ses habitués. Mais nous , qui voulons plaire au public , nous ne mettons pas sous ses yeux la lettre de M. le propriétaire du *Café des Victoires*, parce que son *métier* n'est pas d'écrire , et que le compère qui lui a prêté sa plume avait en main une bien mauvaise cause , puisqu'il n'a su trouver que des injures pour la défendre.

— Les systèmes des assurances à primes et des assurances mutuelles se partagent toujours les suffrages des assurés. Des discussions continuelles remplissent les Feuilles publiques, et des employés de ces diverses entreprises, en se cachant sous le voile de l'anonyme, cherchent à prouver, chacun de leur côté, que leur compagnie est préférable aux modes que présentent toutes les autres. Dernièrement, le champion de l'assurance à primes donnait, contre le système mutuel, un argument qui paraît spécieux au premier coup-d'œil. Il présentait l'exemple de Salins réduit en cendres presque en totalité, et il se demandait ce qu'aurait pu faire une assurance mutuelle, dans cette petite ville, pour réparer des désastres qui auraient frappé les assureurs et les assurés. Cet argument devrait, pour être solide, reposer sur ce principe, que les compagnies mutuelles n'embrassent qu'une petite cité, qui, en effet, peut devenir en entier la proie des flammes. Mais ces compagnies se forment, ou pour une grande ville comme Lyon, où le sinistre le plus considérable, de mémoire d'homme, n'a pas excédé huit cent mille francs, ou pour des départemens entiers. Si, par exemple, une société mutuelle eût existé dans le département auquel *Salins* appartient, et qu'elle en eût embrassé tous les propriétaires, il y eût possibilité de relever les ruines de cette ville, qui n'est qu'un faible point sur la carte de la contrée entière. Nous pensons donc que le système mutuel est celui qui présente le plus de loyauté et de véritable sûreté.

### CHRONIQUE GÉNÉRALE.

1500 maisons ont été la proie des flammes dans le faubourg de Galata, à Constantinople. Mille marchands se trouvent réduits au désespoir. 15 mil-

lions de piastres sont à peine suffisans pour réparer les pertes qu'a éprouvées le commerce chrétien, dans l'incendie dont on soupçonne les janissaires d'être les auteurs. La mauvaise police, et la construction vicieuse des édifices presque tous en bois rendent faciles les plus grands embrasemens dans cette capitale de l'empire ottoman.

— Le fameux général Rostopchin, ancien gouverneur de Moscou, vient de mourir. C'est un personnage célèbre dans les annales de la campagne de 1812. Objet des attaques de Bonaparte, dans ses bulletins de la grande armée de Russie, sa conduite dans les événemens de cette guerre immense par ses résultats, fit voir quel genre de défense nationale et meurtrière le Moscovite avait adopté pour protéger les foyers de ses pères. Des Mémoires attribués à ce général ont été publiés il y a quelques années. Sa mort pourra peut-être fournir au libraire l'occasion d'en annoncer une nouvelle édition. Par le tems qui court, les Mémoires privés ne sont pas chose rare. On vient de livrer au public ceux d'un sergent en retraite. Nous aurons bientôt ceux d'un caporal.

### TRIBUNAUX.

On connaît les circonstances du procès intenté en 1824, au journal *l'Aristarque*, et les décisions célèbres qu'il obtint en sa faveur. Un Journal qui était absolument dans le même cas, et qui a pour titre *l'Organe de l'Opinion*, ayant voulu reparaitre, a fait sommation au directeur du trésor royal de recevoir le cautionnement que tout Journal politique est tenu de fournir. Sur le refus fait par le receveur, de donner le récépissé voulu par la loi, le premier N° ayant paru, le ministère public l'a fait saisir, et sur les plaidoiries respectives il vient d'intervenir un jugement qui renvoie l'éditeur de la plainte portée contre lui, et fait main-levée de la saisie. Ainsi, voilà le Journal légalement autorisé. Ces monumens judiciaires ne manqueront pas de porter leurs fruits. On parle beaucoup dans notre ville de la prochaine résurrection d'un ancien Journal politique, *le Précurseur*, de judiciaire mémoire, qui cessa de paraître, lors de la faillite de son propriétaire. On ignore si le ministère public, malgré les précédens, se croira obligé de diriger des poursuites contre le Journal ressuscité. Les amis du scandale se réjouissent d'avance. Le tapis vert des cabinets littéraires comptera-t-il une feuille de plus ? Attendons l'ora-

cle de Thémis. Le Journal pourra, s'il gagne son procès, mettre avec raison en tête de ses colonnes ces mots sacramentels : *Publié par autorité de justice.*

— Le sieur Labille, juge-suppléant au tribunal de Bar-sur-Seine, a été traduit, comme magistrat, devant la cour royale de Paris, sous la prévention du délit de trouble apporté à l'exercice du culte. Le 9 juin, le sieur Labille, qui voyageait en cabriolet, fut arrêté pour avoir refusé de se découvrir et de s'arrêter, pendant le passage de la procession de la Fête-Dieu. Il était accusé d'avoir injurié le maire de la commune. La cour royale, présidée par M. Séguier, a rendu, sur les conclusions de M. l'avocat général de Broë, un arrêt qui condamne le sieur Labille à huit jours d'emprisonnement, 50 francs d'amende et aux dépens. Que fera le commun des justiciables, si les juges eux-mêmes sont traduits et condamnés en police correctionnelle ?

### VARIÉTÉS.

Les petites affiches de Paris nous apprennent qu'un habit de pair de France a été perdu. Que de gens, qui le croiraient fait à leur taille, voudraient pouvoir s'en parer. Si nous ne connaissons pas le ton de bonne foi de ce Journal, nous prendrions son annonce pour une épigramme, et nous l'inviterions à songer un moment au sort qu'éprouva *Martainville*. La haute chambre envoya cet écrivain réfléchir un mois à Sainte-Pélagie sur les convenances parlementaires. *Mais homni soit qui mal y pense.* Un habit de pair peut se perdre comme un habit de ministre.

— La capitale du haut Pérou reçoit le nom de *Sucre*, et le pays lui-même celui de république de *Bolívar* : jusqu'ici nous n'avions connu que les chapeaux de ce nom. Espérons que, si ce dictateur, ce Romain de nouvelle fabrique, voulait prendre quelques-unes de ces mesures acerbes qui constituent le droit du *sabre*, il se rappellerait que le siège de son gouvernement est établi dans un lieu dont le nom est le type de la *douceur*, et que le cabinet de *Sucre* doit être tout miel pour ses sujets et ses voisins.

— Tout le monde veut publier son histoire, et entretenir de soi la postérité. Voilà qu'un assassin, nommé *Guillaume*, condamné à mort par la

cour d'assises de Melun, pour six meurtres bien comptés, passe son tems, nous disent les journaux, à dicter, dans la prison, à l'un de ses gardiens, les *Mémoires de sa vie*, à l'usage, sans doute, des valets de chambre de grand chemin. Dans ce siècle de lumières, tous les genres de mérite prétendent à la célébrité, et je ne serais point étonné de voir les *Mémoires de Guillaume* trouver des lecteurs.

— La manie des inventions tourmente aussi les têtes allemandes. Un perruquier de la Prusse a trouvé le moyen ingénieux de fabriquer des perruques imperméables, c'est-à-dire qui résistent à la pluie et à toutes les injures du tems : elles tiennent lieu de chapeau. Voilà une invention qui ne sera pas protégée par messieurs les chapeliers. Mais les enfans d'Apollon, que la fortune visite rarement, s'empresseront de célébrer dans leurs vers et d'adopter l'usage de la *perruque-bonnet*, qui dispense encore d'un meuble incommode et coûteux, qu'on appelle parapluie.

— La plupart des grandes propriétés de l'Allemagne sont mises en loterie. Un barbier d'outre-Rhin vient de gagner une terre magnifique dans les environs de Dresde. Il y a invité toutes ses pratiques, qu'il a réunies, dans un splendide banquet, après les avoir rasées ainsi qu'il les en avait prévenues, et pour la dernière fois.

— *Apollon en faillite* aura de la peine à se relever de la chute qu'il a éprouvée, à Paris, à sa première représentation. Les journaux littéraires nous préviennent cependant que cette nouveauté est due au pinceau facile de MM. *Théaulon* et *Dartois*. Des longueurs, des plaisanteries de mauvais goût, ont attiré sur l'ouvrage une disgrâce presque complète. Patience, les auteurs sont en fond pour se relever. Le Public voit en eux les faiseurs privilégiés du Vaudeville :

... *Quandoquē bonus dormitat Homerus.*

— *La Dame blanche* est arrivée, à

Paris, à sa huitième représentation. Ce succès ressemble presque à l'engouement que le Public continue de montrer pour *Robin des bois*. *La Dame blanche* vient en outre d'avoir les honneurs du théâtre de la Cour. Les directeurs de la Province s'empressent de l'offrir aux amateurs de nouveautés dramatiques. Le nôtre vient de placer sur son affiche l'annonce d'une prochaine représentation de cet ouvrage, dont nous nous proposons de vendre compte.

### GRAND THÉÂTRE

Le *Roman*, comédie de M. de Mirmont, a mérité le succès complet que cette composition a obtenu : on doit des éloges à l'élégance du style. Le titre, il faut le dire, est peu justifié, et le *Roman* ne joue dans la pièce et dans l'intrigue qu'un rôle bien secondaire. C'est plutôt un ouvrage d'esprit qu'un ouvrage de genre. Le cadre est des plus légers, mais les détails sont charmans, et le dialogue fourmille de traits épigrammatiques.

Une dame de Rosbec est veuve ; elle est riche, comme les veuves le sont toujours au théâtre. Elle est venue s'installer, à Paris, dans l'hôtel de M. Dupré, riche financier de la capitale, qui se croit l'égal des souverains, parce qu'ils négocient avec lui l'emprunt de ses écus. Cette dame est auteur : elle vend à un libraire un roman de sa façon, qui lui est payé dix mille francs ; elle emploie cette somme à secourir une dame qui a fait des pertes à la Bourse.

Henry, avocat, et neveu du banquier, est épris des charmes de madame de Rosbec ; mais il a une profonde aversion pour les femmes auteurs. Son oncle, ayant échoué dans le projet qu'il avait formé de devenir l'amant de la jeune veuve, vient lui proposer son cœur et sa main. Mais le baron, père de madame de Rosbec, est devenu le confident de l'amour de sa fille pour Henry : il a approuvé cette inclination. Un léger nuage de jalousie a fait croire à l'heureux Henry qu'il avait un rival : tout s'explique bientôt, et la lettre qui l'avait si fort chagriné et qui s'adressait à M. Gustave, héros du nouveau Roman, est bientôt expliquée. La belle Amélie, en lui pardonnant, lui dit avec sensibilité :

J'ai fini mon Roman, je n'écrirai qu'à vous.

Dans la scène entre le baron, père d'Amélie, qui a versé son sang sur tous les champs de bataille où la gloire nous a conduits, et le financier, qui regarde, comme fort au-dessous

de lui, les artistes et les manufacturiers, l'auteur s'est un peu abandonné à l'envie de faire des phrases sur l'illustration, la noblesse, la patrie et la gloire. Il a rimé un article de la Charte, et en fait le vers suivant, qu'il met dans la bouche du vieux baron :

« Français, nous sommes tous égaux devant la loi ! »

Quelques battemens de mains ont cru devoir applaudir l'article 1<sup>er</sup> de la Charte. Nous sommes entièrement de l'avis de M. de Mirmont, lorsque, dans la même scène, il s'écrie avec vérité :

On acquiert la noblesse en servant sa patrie.

On a cru devoir coudre à la pièce un rôle accessoire, c'est celui du fils du financier Dupré, qui s'est montré quelque tems, sans le savoir, le rival de son cousin Henry. Tout en adressant des félicitations à ce jeune légiste sur son prochain mariage, il l'invita à prendre ses précautions, quand il quittera son cabinet pour aller à l'audience.

« Qui, lui dit-il, qui tu verras chez toi  
» Messieurs les substitués du procureur du Roi »

Ce trait satyrique est de pure invention. Le parquet est trop grave, et n'abandonne jamais le soin des réquisitoires pour les délassemens du boudoir. Quoi qu'il en soit, le style est pur, et, dans quelques endroits, plein de chaleur et de verve. En somme, cet ouvrage promet un talent qui mérite d'être encouragé.

### BOURSE DE PARIS.

#### COURS AUTHENTIQUE, 17 février.

Cinq pour cent, 97 f. 35 c. 30 c. 50 60 75 70 c.  
97 f. 65 c. 80 c.  
Trois pour cent, 63 f. 35 c. 45 c. 60 c. 90 c. 75 c.  
Rente de Naples, 72 f. 85 c.  
Emprunt royal d'Espagne, 47 3/4.

Du 18.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 septembre 1825. — 98 fr. 25 c. 35 55 45.  
98 f. 40 c. 30 c. 25 c.  
Quatre 1/2 pour cent.  
Trois pour cent. Jouissance du 22 décembre — 64 fr. 30 c. 55 60 50 c. 40 c. 50.  
Rente de Naples, 73 fr. 72 f. 90 c. 70 c.  
Rente d'Espagne, 8 1/2  
Emprunt royal d'Espagne 47 1/2.  
Emprunt d'Haïti, 770 fr.  
Action de la banque, 2000 fr.

### THÉÂTRES.

GRAND - THÉÂTRE. — Le Grand-père ou les deux Ages, *opéra en un acte*.  
Les Vendangeurs ou les deux Baillis, *ballade en un acte*.

Le Misantrope, *comédie en cinq actes*.

CELESTINS. — Le Médecin des dames ou le Tartufe en amour, *vaudeville nouveau en un acte*.

Alfred ou la Bonne tête, *vaudeville*.

Le Bureau de loterie ou le Savetier philosophe, *vaudeville*.

Le Marchand de parapluies ou la noce à la Guinguette, *vaudeville*.

Tirage de Lyon, du 19 février 1826.  
33—42—44—5—28.